

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2020

Présents : Annie BOULAIN, Chantal BERGERON, Roger LARRODÉ, Jean-Pierre LAUDINET, Audrey LESBATS, Christelle POUYANNÉ, Pierre POURTEAU, Josette PREUILHO, Cédric TASTET, Pierre VENDRIOS.

Excusés : Binh DUCAMP, Thierry GUILLOT, Eric LABASTE, Patrice LAULOM, Sophie ROBERT.

Pouvoirs : Binh DUCAMP à Audrey LESBATS, Thierry GUILLOT à Josette PREUILHO, Eric LABASTE à Pierre VENDRIOS, Patrice LAULOM à Annie BOULAIN, Sophie ROBERT à Roger LARRODÉ.

Secrétaire de séance : Audrey LESBATS.

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 novembre 2020

Approuvé à l'unanimité.

2/ Compte-rendu des commissions

Commission communication :

Le bulletin municipal a été livré, Il sera distribué dans les boîtes aux lettres par les agents municipaux la dernière semaine de décembre. Un sondage sur le projet des jardins partagés sera inséré dans le bulletin.

Commission fleurissement :

Tous les arbres fruitiers prévus ont été plantés.

Commission bâtiments :

Le musée de la mine a été déménagé dans son nouvel espace.
Des rangements ont été créés dans la salle de réunion à la mairie.

Commission voirie :

Le programme doit être établi prochainement.

Distribution des colis :

Les conseillers sont invités à signaler les modifications pour la réactualisation de la liste des bénéficiaires (ex : n'habite plus à l'adresse indiquée, ne souhaite pas recevoir de colis...).
A noter : deux Saint-Lonnais fêteront leur centième anniversaire en 2021. Il s'agit de Madame Marguerite BORICHÈRE (le 21 avril) et de Monsieur Jean HATTON (en octobre).

3/ Extension du réseau de distribution publique d'électricité

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le devis établi par le SYDEC concernant l'extension du réseau public de distribution électrique pour l'alimentation du terrain de Monsieur Damien DUBOUÉ. Le montant estimatif des travaux de raccordement s'élève à 8210 € TTC et le montant de la participation communale à 3162 €.

La commune remboursera la participation communale au SYDEC sur emprunt.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet. Avis favorable à l'unanimité.

4/ Revalorisation du forfait communal de l'Ecole privée Notre-Dame

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la convention avec l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) doit être renouvelée et le forfait communal pour les élèves de l'école Notre-Dame doit être révisé pour une durée de 3 ans, à compter de la rentrée 2020. Ce forfait est calculé sur la base des dépenses de fonctionnement de l'école publique de la commune, à savoir 575 € par enfant. Cette contribution s'applique aux enfants résidant à Saint-Lon-les-Mines et scolarisés en primaire, ce qui représente 7 élèves. La revalorisation du forfait est approuvée à l'unanimité.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à établir avec l'Ecole Notre Dame.

La compétence maternelle relevant de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, le calcul et le versement du forfait pour les enfants du territoire scolarisés en maternelle sont à la charge de la CCPOA.

5/ Point sur la boulangerie

M. Loïc BUVRY vend son fonds de commerce.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un jeune boulanger de 25 ans, Yoann DARREMONT, serait intéressé par la reprise de l'activité. Titulaire de 3 CAP (Boulangier / Pâtissier / Chocolatier), il a une solide expérience en tant qu'employé et souhaiterait démarrer son activité avec sa compagne. Il aurait notamment pour projet de développer les tournées.

Monsieur le Maire rappelle que les locaux et le matériel sont la propriété de la commune. Il signale que le four à fioul a 18 ans et que le système de vapeur nécessaire à la cuisson du pain ne fonctionne plus. Le coût de la réparation est estimé entre 6000 et 8000 €. De plus, ce type de four consomme beaucoup de fioul (coût mensuel : entre 800 et 1000 €). Renseignements pris auprès de professionnels, l'achat d'un four électrique semblerait plus approprié. Les devis reçus oscillent entre 15 000 € et 25 000 €. Les tarifs incluent l'installation du four et la dépose de l'ancien matériel. Le choix se porterait sur un four à sole, modulaire, de 4m², permettant une cuisson simultanée de 80 pains.

Le conseil municipal donne son accord pour que la commande soit lancée (le délai de livraison est de 6 semaines et, si le projet de M. DARREMONT se concrétise, il débiterait son activité au 1^{er} mars 2021).

6/ Questions et informations diverses

-Acquisition parcelles cadastrées en section AB n°670 et 672 : cette acquisition approuvée en conseil municipal du 27/11/2020 a pour but d'élargir le chemin rural qui relie l'église à l'école. Monsieur POUGHEON a décidé de céder ces 19 m² à la commune pour l'euro symbolique.

-Acquisition parcelle cadastrée en section AB n°607 : il s'agit d'un terrain de 3600 m² situé derrière l'église, mis en vente par Madame Valérie DEMOULINS DE RIOLS. Lors du conseil municipal du 2/07/2020, il a été décidé de déléguer cette acquisition à l'EPFL Landes Foncier. Pour rappel, le portage financier est fixé à 5 ans (15% les 4 premières années, paiement du solde la 5^{ème} année). L'acte vient d'être passé. La première échéance sera donc versée fin 2021.

-PLUi – Première modification : deux demandes ont été transmises à la Communauté de Communes pour des adaptations mineures :

> la première porte sur le règlement concernant le choix des clôtures en zones artisanale et industrielle.

> la deuxième porte sur une modification de zonage des parcelles cadastrées section AY 189 et 253 afin de permettre la réalisation d'un projet de construction d'un hébergement insolite (cabane perchée).

-Projet photovoltaïque : ENERLANDES étudie les possibilités d'équipement des bâtiments communaux en panneaux photovoltaïques. Le dossier suit son cours.

-Relevé de l'INSEE : les chiffres du dernier recensement viennent d'être communiqués. Au 01/01/2018, la commune de Saint-Lon-les-Mines comptait 1262 habitants (1208 au 01/01/2017).